

REGLEMENT TROPHÉE PRESSE 2016/2017



PRESSE QUOTIDIENNE ET PRESSE HEBDOMADAIRE

Articles « Papier » ou article « Digital ».

Les clubs qui auront à leur actif le plus grand nombre d'articles annonçant ou relatant les rencontres organisées pour le Challenge Fédéral Trophée Groupama recevront une récompense correspondant à un nombre de points acquis comme suit :

Pour tous les articles parus dans la presse quotidienne et la presse hebdomadaire :

- ✓ Pour chaque citation " Trophée Groupama " au sein d'un article : **3 points**
- ✓ Pour chaque citation " Trophée Groupama " en légende d'une photo : **5 points**
- ✓ Pour chaque apparition du mot " Groupama " sur une photo : **5 points**
- ✓ Pour chaque citation " Trophée Groupama " dans un sous-titre : **7 points**
- ✓ Pour chaque citation " Trophée Groupama " dans un titre : **10 points**

CLASSEMENT GENERAL ET RECOMPENSES

- 1^{er}** : **1 jeu de maillots** ou un équipement sportif de valeur équivalente
- 2nd et 3^{ème}** : **1 jeu de chasubles**

Dotations suivantes :

- 120 points et plus : 5 ballons
- de 90 à 119 points : 4 ballons
- de 60 à 89 points : 3 ballons
- de 30 à 59 points : 2 ballons
- de 1 à 29 points : 1 ballon

COMMUNICATION ET JOURNAUX INTERNES CLUBS

Articles « Papier » ou article « Digital ».

Les articles parus dans les journaux locaux (bulletins de mairie, journaux internes au club...) hors PQR et PHR font l'objet d'un classement parallèle.

1^{er} : 1 jeu de chasuble

Dotations suivantes :

- 120 points et plus : 5 ballons
- de 90 à 119 points : 4 ballons
- de 60 à 89 points : 3 ballons
- de 30 à 59 points : 2 ballons
- de 1 à 29 points : 1 ballon

PROCEDURE

- 1/ Découper ou imprimer les articles – les coller sur des feuilles blanches, format A4
- 2/ Mentionner le nom du club
- 3/ Souligner ou surligner toutes les citations « Groupama »
- 4/ Envoyer l'ensemble des éléments par courrier **avant le 30 juin 2017** à :
GROUPAMA D'OC / Service Communication Externe
Marielle LAPORTE
14 rue Vidailhan 31131 BALMA Cedex